

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de construire des gazoducs d'environ 831 mètres dans la ville de Toronto.

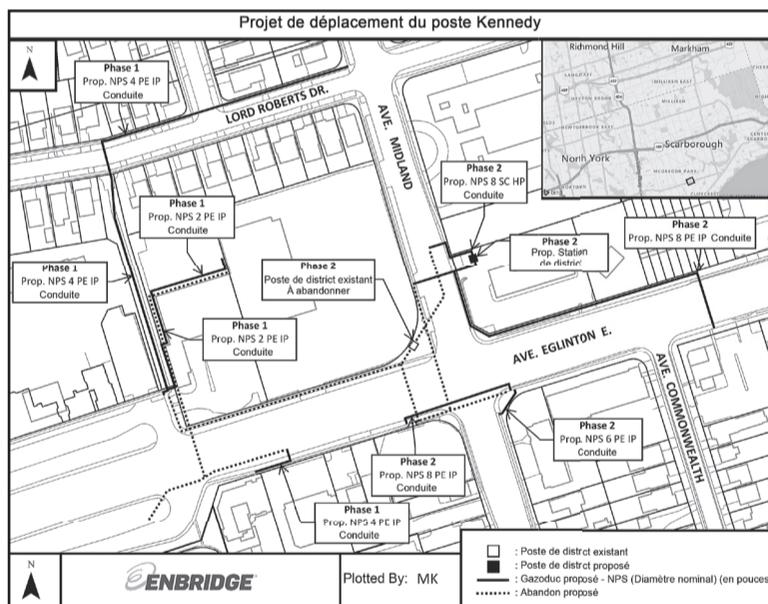
Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de construire des gazoducs d'environ 831 mètres dans la ville de Toronto. Enbridge Gas Inc. affirme que le projet sera réalisé en deux phases. La première phase du projet devrait commencer en septembre 2023 et entraînera le déplacement et la construction d'environ 430 mètres de gazoducs. La deuxième phase devrait commencer en avril 2025 et entraînera le déplacement et la construction d'environ 401 mètres de gazoducs. Enbridge Gas Inc. propose également de relocaliser un poste de district et un système de protection de bornes sur une servitude permanente.

Enbridge Gas Inc. a également demandé l'approbation des formes d'ententes qu'elle a offertes ou offrira aux propriétaires fonciers touchés par le tracé ou l'emplacement du gazoduc proposé.

Enbridge Gas Inc. affirme que le projet est nécessaire pour permettre la construction du projet de prolongement du métro de Scarborough, qui est une collaboration entre la province de l'Ontario, la ville de Toronto et Metrolinx. Enbridge Gas Inc. affirme également que Metrolinx paiera pour le déplacement et la construction des gazoducs proposés et des actifs connexes et que cela n'aura aucune incidence sur les coûts pour les contribuables actuels.

L'emplacement du projet proposé est indiqué sur la carte.



LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Enbridge Gas. Durant l'audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous demanderons à Enbridge Gas de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les questions et les arguments des consommateurs, des municipalités et de toute autre entité dont les intérêts sont en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

Dans le cadre de cette demande, la CEO évaluera le respect de ses directives en matière d'environnement par Enbridge Gas, en ce qui concerne l'emplacement, la construction et l'exploitation des gazoducs et des installations d'hydrocarbures en Ontario.

La CEO s'assurera également que l'obligation de tenir des consultations auprès des communautés autochtones potentiellement concernées par le projet de gazoduc a bien été respectée.

De plus amples renseignements sur les types de questions que la CEO pourrait examiner sont disponibles sur le site Web de la CEO sous la forme d'une liste de questions standard : <https://www.oeb.ca/sites/default/files/issues-list-LTC-natural-gas.pdf>

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête déposée par Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous trouverez des renseignements sur le site Web de la CEO à l'adresse suivante : www.oeb.ca/applications/how-file-application/application-process
- Vous pouvez en apprendre davantage sur l'obligation de consulter les peuples autochtones sur le site Web de la CEO à l'adresse suivante : www.oeb.ca/stakeholder-engagement/consultation-indigenous-peoples
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la requête d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la requête d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **2 février 2023**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2022-0247**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre de commentaires ou participer en tant qu'intervenant ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez rechercher le numéro de dossier **EB-2022-0247** à partir du lien <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours> sur le site Web de la CEO. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La Commission envisage de favoriser l'audience écrite dans cette affaire. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **2 février 2023**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 90(1) et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Registraire
Dépôts : <https://p-pes.ontarioenergyboard.ca/PivotalUX/>
Courriel : registrar@oeb.ca



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario

01-12-23 11:15 AM | 8.61 X 14.2825 in"
AURELIE | QOE-NEG-502F_FIN.indd
Colour Settings for L'express - B&W PDFX1a_2001
QOE-NEG-502F_FIN.pdf